



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

No 30/2019

au Conseil communal

* * *

Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de quatre modules externes provisoires au Collège de Prazqueron pour accueillir quatre salles de classe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Direction de l'Etablissement scolaire a informé la Municipalité, lors d'une séance qui s'est tenue le 25 janvier 2019, d'un besoin d'une classe supplémentaire pour le cycle 1-2P dès la rentrée d'août 2019.

1. Préambule

A la fin de l'été 2016, la Municipalité a déposé le Préavis municipal No 02/2016 intitulé "Demande de crédit pour l'organisation du concours relatif à la construction du Collège des Esserpys", préavis qu'elle a ensuite retiré.

Le 4 novembre 2017, l'Exécutif a constitué une Commission consultative réunissant :

- Mmes Chantal Good et Milena Fischer, Doyennes de l'Etablissement scolaire
- M. Laurent Häller, Coordinateur de l'AJENOL
- Mme Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente de la Commission d'Urbanisme
- M. Philippe Urner, Membre de la Commission des Finances
- M. Gregory Rebeschini, représentant du Bureau M&R Conseils projets immobiliers SA
- M. Olivier Lyon, Architecte-conseil
- Mme Claudia Perrin, Conseillère municipale en charge du dossier
- M. Luigi Mancini, Conseiller municipal en charge du dossier
- M. Daniel Crot, Syndic

En parallèle, la Municipalité a mandaté le Bureau M&R Conseils projets immobiliers SA pour envisager un partenariat public-privé; cependant, cette solution n'a pas été retenue, au vu de ses coûts élevés.

A ce jour, la Municipalité étudie la possibilité de présenter un préavis relatif à la construction d'un nouvel Etablissement scolaire (voir développement ci-dessous).

Les modules qui font l'objet du présent préavis seront indispensables pour permettre d'effectuer la prochaine rentrée scolaire dans des conditions optimales. A cet effet, les travaux doivent être réalisés dans le courant du mois de juin et les différentes entreprises spécialisées doivent être mandatées dans les meilleurs délais.

2. Situation actuelle (scolaire, préscolaire, et parascolaire)

Scolaire :

Les classes 1-2P sont actuellement réparties comme suit :

- 2 classes de 23 et 24 élèves aux Esserpys,
- 1 classe de 23 élèves à Prazqueron.

Préscolaire :

La Garderie "Les P'tits Bonshommes", située à l'étage inférieur du Collège du Rosset, dispose de 24 places destinées à des enfants âgés de 2 ans et demi à 4 ans, soit jusqu'à l'entrée à l'école. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30.

Parascolaire :

Le Réfectoire "Romidi" est situé dans le hall de la salle polyvalente de Prazqueron et accueille en moyenne 25 à 30 élèves par repas les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) "Les Explorateurs" est située aux Esserpys et accueille 24 élèves du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30.

3. Situation future

Scolaire :

72 élèves 1-2P sont d'ores et déjà inscrits pour la rentrée d'août 2019. Il y a également lieu de tenir compte de futurs élèves qui vont emménager dans les nouvelles constructions (PPA "Le Village" et PQ "Pré Jaquet"), ainsi que dans d'autres quartiers du Village.

Le Règlement d'application de la LEO prévoyant un maximum de 18 à 20 élèves par classe pour les 1-2P, il est impératif d'ouvrir une classe supplémentaire pour couvrir les besoins et répondre aux normes légales.

Par ailleurs, toutes les classes du Collège de Prazqueron étant occupées, il n'existe actuellement plus aucune possibilité pour le Corps enseignant de pouvoir bénéficier d'une classe dite « de dégagement ». L'option de réunir les quatre classes de 1-2P au sein des modules provisoires permettra de libérer une classe du Collège de Prazqueron au profit de la classe de dégagement.

Préscolaire :

Garderie "Les Pt'its Bonshommes" : pas de changement d'effectif prévu pour cette structure.

Parascolaire :

Réfectoire "Romidi" : en considérant les chiffres de ces trois dernières années, il y a lieu de se baser sur une fréquentation moyenne de 25 à 30 élèves par jour.

UAPE "Les Explorateurs" : la fréquentation estimée, selon les chiffres connus au 14 février 2019, dépassera largement la capacité d'accueil dès la rentrée d'août 2019, à savoir jusqu'à 37 élèves sur certaines périodes, pour 24 places offertes.

4. Stratégie et proposition de la Municipalité

Au vu du nombre d'élèves et de classes, la possibilité d'une optimisation des classes sur les sites de Prazqueron, du Rosset et des Esserpys a été étudiée. Malheureusement, en l'état actuel, l'ouverture de deux classes supplémentaires dans les bâtiments existants est impossible sur les sites précités. La Municipalité, après étude globale de la situation, et en partenariat avec la Direction des écoles, propose de regrouper toutes les classes 1-2P sur le seul site de Prazqueron, en construisant un Collège provisoire composé de quatre modules, ceci pour une durée maximale de 10 ans.

Une autre variante étudiée portait sur la construction d'une structure provisoire de type "Portakabin". Cette solution a cependant été écartée, la durée d'utilisation de cette installation ne donnant pas satisfaction (maximum 2 ans).

La solution retenue est avantageuse en raison de sa structure en bois ; elle sera intégrée et réutilisée pour la construction du futur Collège. A ce sujet, la Municipalité est en pleine réflexion avec les Communes de Prilly et de Jouxten-Mézery pour un éventuel regroupement partiel du cycle 7-8P sur notre territoire.

La centralisation de toutes les classes 1-6P sur le site de Prazqueron permettrait un réaménagement des trois différentes structures relevant du Service de l'enfance de la manière suivante :

- Déménagement de la Garderie "Les P'tits Bonshommes" dans les deux classes laissées vacantes au Collège des Esserpys.
 - Les locaux actuels de la Garderie ne permettent pas un aménagement répondant aux directives d'accueil de jour des enfants. Ainsi la salle de sieste, qui est un lieu de passage, est située dans un hall entre la salle principale, les WC, et le bureau de la Directrice. De plus, en raison de l'augmentation de fréquentation de la Garderie, il devient difficile d'installer suffisamment de matelas pour chaque enfant dans cet espace borgne et dépourvu de ventilation.

- Toujours selon les directives en vigueur, une structure ouverte plus de cinq heures et demie d'affilée nécessite un espace réservé à la direction, ainsi qu'un local pour le personnel. A la Garderie, seul un petit espace pour la direction est actuellement disponible. Ce problème serait résolu en regroupant la Garderie et l'UAPE au sein du Collège des Esserpys.
- Transfert du Réfectoire "Romidi" dans les locaux actuellement occupés par la Garderie au Collège du Rosset et création d'une extension de l'UAPE, sous forme de structure d'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS), de 15 places pour les élèves de 3-6P dans ces mêmes locaux. Les élèves de 1-2P continueraient d'être accueillis à l'UAPE "Les Explorateurs".
 - Le Réfectoire "Romidi", actuellement installé dans le hall de la salle polyvalente de Prazqueron, nécessite une mise en place quotidienne des tables et des coins de jeux mis à disposition des enfants après le repas. De plus, cette salle est fréquemment louée par des tiers, ce qui engendre des déplacements, matériel y compris, dans un autre lieu qui, lui aussi, devient trop exigu.
 - En plus des 25 à 30 élèves accueillis au Réfectoire "Romidi", la nouvelle structure APEMS accueillerait jusqu'à 15 élèves de 3-6P dès le repas de midi, jusqu'à 18h30. Elle serait fermée le mercredi, ainsi que pendant les vacances scolaires, périodes durant lesquelles tous les enfants 1-6P pourraient être accueillis à l'UAPE "Les Explorateurs".
 - Ce regroupement "Réfectoire – APEMS" permettra en outre de bénéficier d'une subvention à hauteur de 28 % sur l'ensemble de la masse salariale, ce qui n'est actuellement pas le cas pour le Réfectoire.

5. Programme des travaux

En collaboration avec la Direction de l'Etablissement primaire, et au vu de ce qui précède, le programme des travaux a été arrêté comme suit :

Etapes	Semaines (2019)
Mise à l'enquête	14-18
Adoption du préavis par le Conseil communal	15
Préparation du chantier	21
Terrassements et fondations	22-24
Canalisations EC/EU/Electricité	24-26
Pose des modules	28
Equipement des classes	32
Déménagement	33
Aménagements extérieurs	34
Ouverture des classes	35

Le bâtiment sera composé de :

- 4 classes de 72 m²
- Locaux sanitaires
- Locaux de service

Le tout réparti sur 2 niveaux, selon plans annexés.

6. Description des travaux

Terrassements :

Terrassements pour exécution des fondations des pavillons, des canalisations d'eaux claires et eaux usées, des conduites de raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité.

Maçonnerie – béton armé :

Exécution des fondations en béton armé, pose des canalisations. Réfection des surfaces après travaux.

Constructions préfabriquées :

Fourniture et pose de pavillons préfabriqués, livrés clés en mains, prêts à l'emploi après raccordements des énergies.

- Finitions des sols en linoléum, murs en PVC, plafonds en panneaux de fibres minérales.
- Fenêtres en PVC avec stores à rouleaux.
- Eclairage par tubes fluorescents, selon directives en vigueur.
- Chauffage traditionnel, raccordé sur la chaufferie existante de Prazqueron.

Protection contre la foudre :

Pose d'une installation de paratonnerre, selon prescriptions ECA.

Installations électriques :

- Alimentation et raccordement des bâtiments depuis les installations existantes (voir plan), y compris raccordement téléphonique et informatique.
- Pose d'un tableau de distribution et raccordement des modules préfabriqués.
- Installation d'un système de sonorisation.

Installations sanitaires :

- Alimentation et raccordement en eau des bâtiments, idem électricité.
- Pose d'une batterie d'introduction, raccordement des eaux usées aux canalisations.

Divers et imprévus :

Réserve pour travaux divers et imprévus.

Honoraires ingénieur civil :

Comprennent les calculs statiques, la mise en soumissions et la surveillance des travaux de maçonnerie – béton armé.

Honoraires géomètre :

Comprennent l'établissement du plan de situation nécessaire à la mise à l'enquête publique.

Jardinage – plantations :

Compléments de plantations et de barrières, remise en état après travaux. Ces prestations seront exécutées par le personnel du Service des Travaux.

Taxes :

Taxe de raccordement d'eau et d'électricité pour le site de Prazqueron.

Vestiaires :

Pose de bancs et patères.

Mobilier :

Equipement des locaux d'enseignement, y compris le matériel informatique pour les classes.

7. Devis des travaux

		Modules bois	Portakabin
CFC	Désignation	Montant en Fr. TTC	
211	Terrassements – maçonnerie – béton armé	60'000.--	40'000.--
215	Constructions préfabriquées, y compris installations électriques et sanitaires	990'000.--	750'000.--
223	Protection contre la foudre	10'000.--	0.--
289	Divers et imprévus	18'000.--	18'000.--
292	Honoraires ingénieur civil	5'000.--	5'000.--
296.0	Honoraires géomètre (enquête publique, permis de construire)	5'000.--	5'000.--
420	Aménagements extérieurs	30'000.--	30'000.--
512	Raccordements au réseau d'eau, y.c. taxe d'introduction	32'000.--	32'000.--
900	Mobilier des classes	25'000.--	25'000.--
901	Vestiaires	5'000.--	5'000.--
Total TTC		<u>1'180'000.--</u>	<u>910'000.--</u>

La Municipalité approuve la solution des modules en bois. En effet, au niveau esthétique, d'intégration et de réutilisation des modules, cette option est nettement plus adéquate.

8. Mise à l'enquête publique et calendrier des travaux

La mise à l'enquête publique interviendra durant les semaines 14 à 18 (début avril à début mai 2019).

La Municipalité est consciente que la mise à l'enquête a démarré avant l'adoption du préavis par le Conseil communal, ceci pour des questions de délais et de planning.

Concernant les pavillons préfabriqués, les travaux d'infrastructures seront réalisés au mois de juin, afin de permettre la pose des modules en juillet 2019.

La mise à disposition des classes est prévue pour la rentrée d'août 2019.

9. Revente ou déplacement

Il est inutile de préciser que si les pavillons proposés devaient perdre leur utilité lorsque les constructions définitives seront sous toit, ils pourraient être revendus, déplacés, ou encore utilisés à d'autres fins, leur durée de vie maximale étant d'une trentaine d'années.

10. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les quatre modules, soit le nettoyage des locaux, le chauffage, l'électricité, l'eau et les assurances, etc., seront financées par le ménage courant et figureront annuellement au budget. La charge annuelle se décompose comme suit :

Désignation	Montant Fr. TTC
Chauffage, électricité, EC/EU, assurances	18'500.--
Nettoyage 20h00 par semaine	41'500.--
Total annuel	<u>60'000.--</u>

11. Financement

Cette dépense est prévue à hauteur de **Fr. 1'180'000.--TTC** dans les comptes d'investissements du budget 2019, projets futurs – crédits à voter, sous la rubrique "Création infrastructures pré et parascolaires", dont le montant total s'élève à **Fr. 13'600'000.--**.

La Municipalité propose le financement par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

L'amortissement sera effectué sur une période maximum de 30 ans.

12. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 30/2019 adopté en séance de Municipalité du 4 mars 2019 ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accepter ce préavis tel que présenté;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'180'000.-- TTC** pour l'acquisition et l'installation de quatre modules externes provisoires au Collège de Prazqueron pour accueillir quatre salles de classes ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum ;
- d'autoriser l'Exécutif à contracter si nécessaire un emprunt, ceci aux meilleures conditions du marché.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. Crot



La Secrétaire :

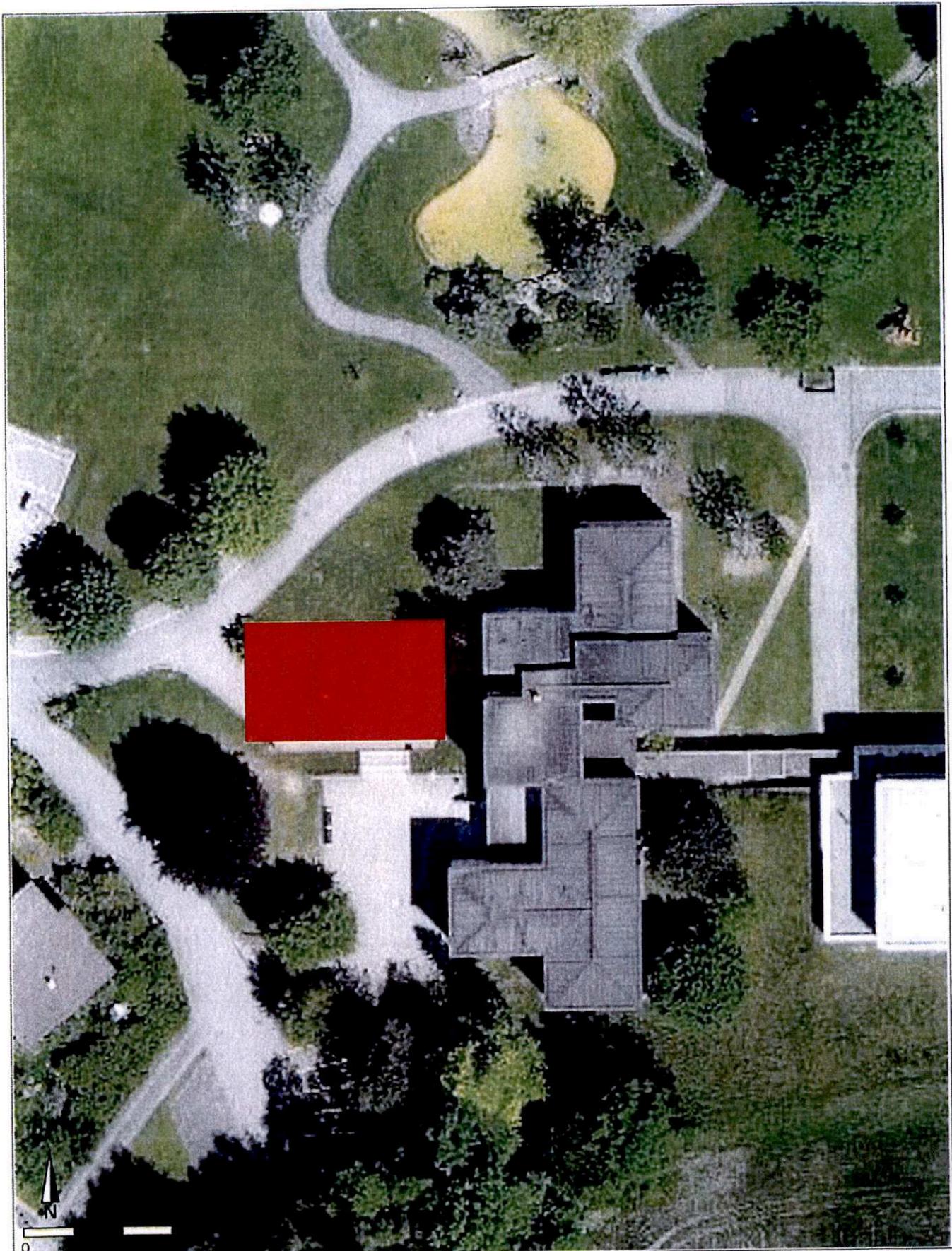


N. Pralong

Municipaux en charge du dossier : Mme Claudia Perrin et M. Luigi Mancini
Syndic : M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 26 mars 2019

Annexes : - Plan de situation et Plans du projet
- Argumentaire



Commune de Romanel-sur-Lausanne
romanel-sur-lausanne.geocommunes.ch



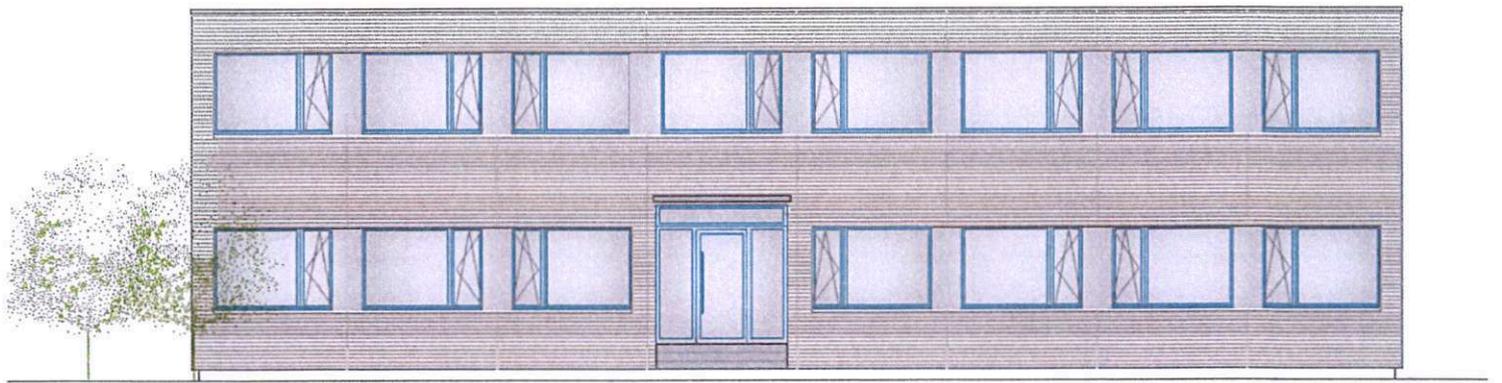
geocommunes
Partenaire et développeur: RBRIN SA

Echelle 1: 142

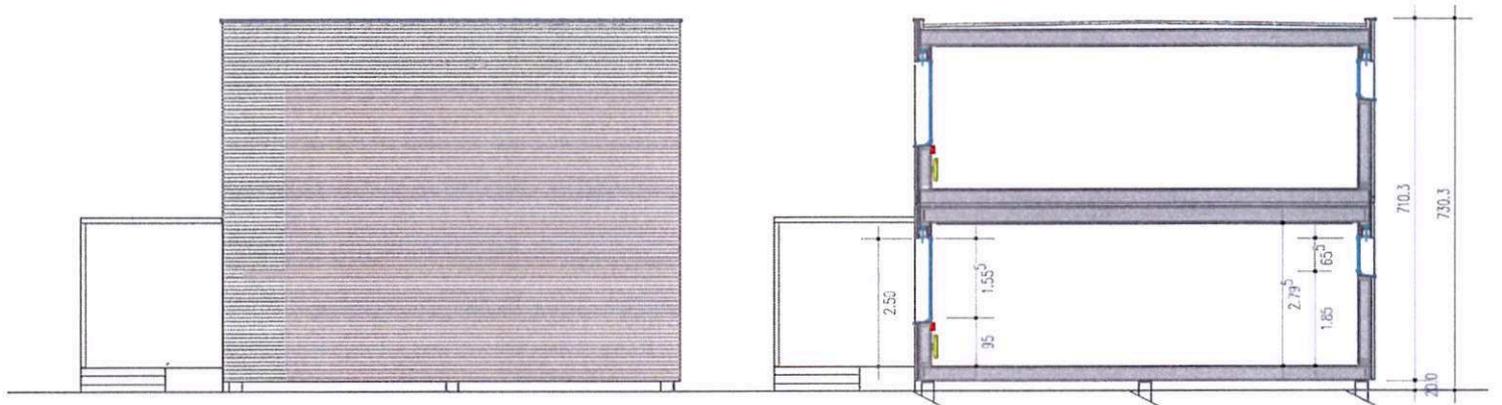
Imprimé, le 01.03.2019 à 11:21

Informations dépourvues de foi publique. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune garantie n'est donnée sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données. La position des conduites est à vérifier par sondage.

© Géodonnées : Etat de Vaud / swisstopo

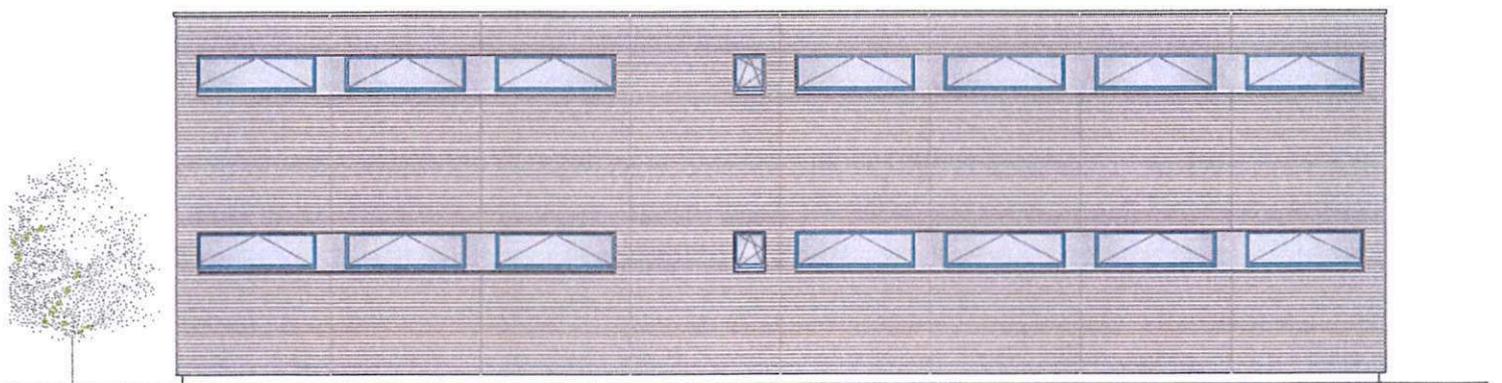


Façade Est



Façade Sud

Coupe AA



Façade Ouest

4 salles de classe - Romanel-sur-Lausanne

307'932

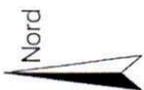
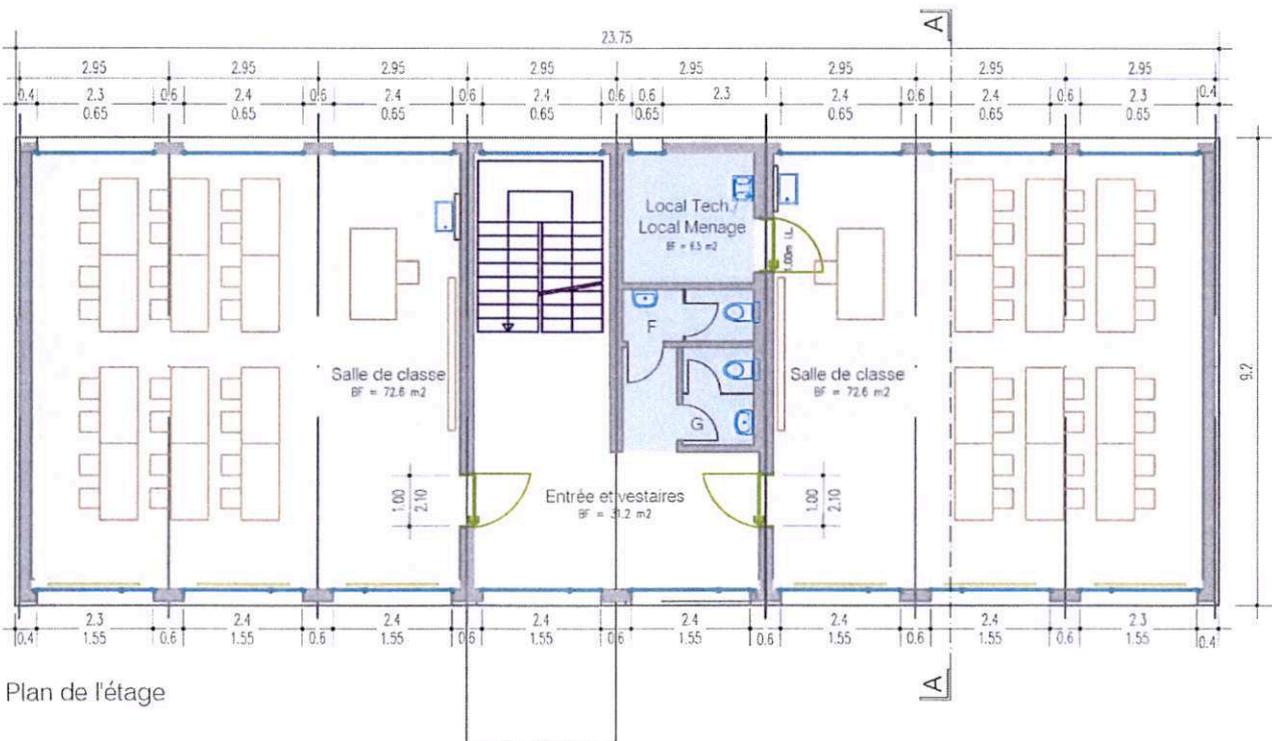
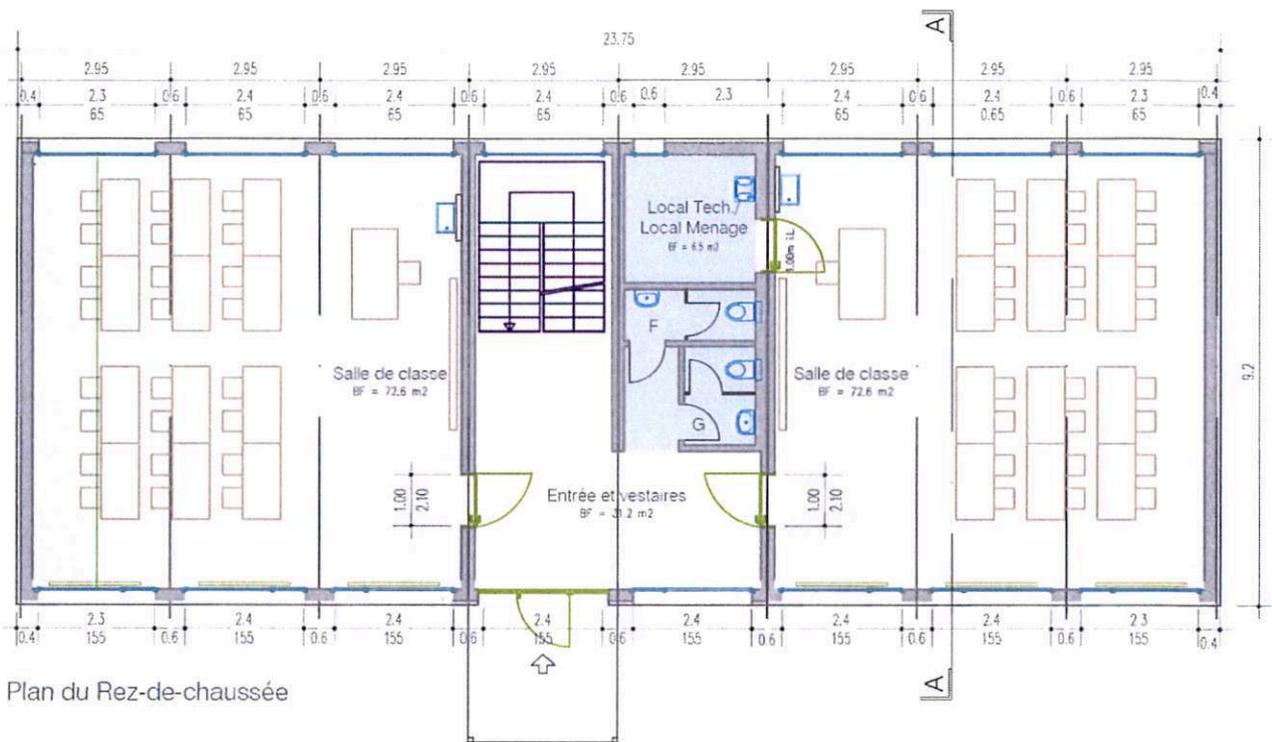
Avant projet V1.2

A3 éch. 1:100

ERNE
bâtr l'avenir

ERNE AG Holzbau info@erne.net www.erne.net

Plan 19'4004 MaG. 25.03.2019



NOTE EXPLICATIVE COMPLEMENTAIRE PREAVIS 30-2019 PROJECTION DE REPARTITION DES LOCAUX ET ARGUMENTAIRE

OBJET	ACTUEL	PROJETÉ	ARGUMENTS
<p>Classe 1-2P</p> <p>Classe 1-2P</p>	<p>Esseryps salle 1</p> <p>Esseryps salle 2</p>	<p>Nouveau pavillon modulaire Prazqueron</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Scolarisation de tous les élèves 1-2P à Prazqueron. Ce regroupement réglerait le problème récurrent rencontré par les parents de frateries et les AMF d'accompagner les enfants sur deux sites différents (Prazqueron et Esseryps) à la même heure (certains AMF gardent plusieurs enfants scolarisés sur les deux sites).
<p>Classe de dégagement</p>	<p>Aucune classe disponible</p>	<p>Collège de Prazqueron</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le déménagement dans le nouveau pavillon modulaire de la classe 1-2P qui occupe actuellement la classe de dégagement du collège de Prazqueron permettrait au corps enseignant de pouvoir redresser de la classe de dégagement pour le CIF (Cours de français intensif) et autres (appuis, etc.). Le CIF et les appuis se déroulent actuellement dans les couloirs ou dans la salle des maîtres.
<p>Réfectoire « Romidi »</p>	<p>Salle polyvalente de Prazqueron</p>	<p>Collège du Rosset rez inférieur (locaux de l'actuelle garderie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de mise en place (tables et coins jeux doivent actuellement être mis en place quotidiennement par les encadrantes). • Suppression du problème de déménagement dans un local exigu (au vu du nombre croissant d'enfants) lors des fréquentes locations de la salle de Prazqueron. • Continuité dans l'accueil « professionnel » par l'intermédiaire de l'ASE (assistante socio-éducative) de l'APEMS. • Encadrement sécurisé des enfants lors des activités récréatives extérieures, les locaux situés au rez inférieur du collège du Rosset bénéficiant d'un périmètre extérieur défini par une clôture. Le site du petit lac peut se révéler dangereux lorsqu'une quarantaine d'enfants y jouent.
<p>Garderie « Les Petits Bonshommes »</p>	<p>Collège du Rosset rez inférieur</p>	<p>Esseryps salles 1 et 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une salle de sieste salubre et offrant la place nécessaire pour chaque enfant. • Bénéficier d'un espace pour l'équipe éducative (les directives pour l'accueil de jour préscolaire prévoient ce local en cas d'ouverture de la structure plus de 5 heures et demie d'affilée par jour).

			<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le passage Garderie – UAPE pour les enfants (Ils restent dans le même pavillon des Esserpys). • Permettre une synergie plus importante du personnel. • Diminuer les déplacements de la directrice qui pourrait ainsi assurer une présence plus élargie sur les deux structures (UAPE et Garderie). • Développement possible.
UAPE « Les Explorateurs » Ouverture lundi à vendredi de 07h00 à 18h30 / 47 semaines par année	Esserpys salles 3 et 4	Esserpys salles 3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation potentiellement plus élevée durant les vacances scolaires étant donné que l'APEMS sise au rez inférieur du collège du Rosset serait fermée, et également pour les plages « petit-déjeuner » et « mercredi » qui sont en règle générale beaucoup moins fréquentées.
APEMS Ouverture lundi-mardi-jeudi-vendredi de 12h00 à 18h30 / 38 semaines par année	A créer	Collège du Rosset rez inférieur (locaux de l'actuelle garderie)	<ul style="list-style-type: none"> • Désengorgement de l'UAPE, qui permettrait d'accueillir plus d'élèves 1-2P. • Répondre en grande partie aux demandes d'accueil des écoliers de Romanel. • Subventionnement de la masse salariale à hauteur de 28% (actuellement pas de subventionnement pour le réfectoire). • Subvention pour l'ouverture de l'APEMS (CHF 3'000.—par place pour un taux d'ouverture de 100 %).

Légendes acronymes

APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire (ouverture 38 semaines par année le lundi-mardi-jeudi et vendredi, soit durant les temps scolaires uniquement).
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers (ouverture 47 semaines par année)
AMF	Accueillant en milieu familial (anciennement maman de jour).
CIF	Cours Intensifs de français